

**Rapport d'activité annuel du Fonds d'investissement-santé pour les territoires
Renforcement des capacités de prestation des services
en santé mentale du Nunavut
Du 1^{er} avril 2014 au 30 mars 2015**

Résumé

Le Nunavut a un besoin criant d'augmenter son offre de services en santé mentale et en toxicomanie. Le manque de services entraîne des dépenses accrues notamment en raison de la multiplication du nombre de visites à l'urgence pour de graves problèmes d'ordre affectif et de consommation, d'hospitalisations pour des blessures auto-infligées, d'évacuations médicales d'urgence, d'évaluations hors territoire, de soins de stabilisation et de traitement, et de thérapies à la suite d'agression, de violence familiale ou d'agression sexuelle.

Le projet vise deux objectifs :

- 1) Offrir une gamme de services en santé mentale de grande qualité.
- 2) Augmenter l'effectif en santé mentale.

Le Fonds d'investissement-santé pour les territoires (FIST) permet à la Division de la santé mentale et de la toxicomanie du ministère de la Santé de commencer le travail en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies fondées sur des données probantes pour atteindre ces objectifs.

Comme le financement du FIST a été versé à la fin de l'exercice financier de 2014-2015 (au début janvier), en raison de la signature tardive de l'entente, une année entière du projet a été perdue, mais des travaux préparatoires ont quand même été entrepris pour de nombreuses initiatives.

Une première étape pour la mise sur pied d'une **équipe de mise en œuvre** a été réalisée : un poste de coordonnateur intersectoriel de la planification a été créé et pourvu. Le coordonnateur intersectoriel de la planification jouera un rôle de premier plan pour susciter l'engagement des intervenants dans les sous-projets des cinq groupes d'activités, et veillera à ce que les valeurs sociétales et les traditions inuit soient prises en compte dans les projets entrepris par l'équipe territoriale de ressources en santé mentale et en toxicomanie.

Les **outils de dépistage et d'évaluation normalisés** offrent une approche fiable et systématique à la détection et au diagnostic de troubles de santé mentale et de toxicomanie. Ils offrent aux cliniciens un langage commun et des paramètres objectifs pour le diagnostic et le traitement, et proposent une approche uniforme pour déceler les troubles et aider les patients à obtenir des soins de manière efficace. Actuellement, les outils de dépistage et d'évaluation varient d'une région à l'autre du Nunavut. Aucune norme générale n'est en place pour garantir l'uniformité et le recours à des pratiques exemplaires.

L'atteinte des objectifs et des indicateurs de rendement pour cette activité permettra aux Nunavummiut souffrant de troubles de santé mentale et de toxicomanie de recevoir des soins et des traitements adaptés à leurs besoins. En préparation à la création de ces outils normalisés, nous avons procédé à une revue de la littérature et à une analyse du contexte, puis participé à différentes conférences pour orienter l'élaboration d'une première liste d'outils conformes aux pratiques exemplaires du domaine. Une liste des outils utilisés par le personnel des trois régions du Nunavut a aussi été dressée. Les prochaines étapes comprendront le choix final des outils, l'obtention des droits d'utilisation et l'achat de ces outils; les TI participeront en procédant à la mise à niveau du système MEDITECH pour y inclure les résultats et les données brutes normalisés sur la santé mentale et la toxicomanie.

Actuellement, les **normes de pratique clinique** varient d'une région à l'autre du Nunavut. Aucune norme clinique générale n'est en place pour garantir l'uniformité et le recours à des pratiques exemplaires. La mise en œuvre des lignes directrices des pratiques pour les infirmières psychiatriques communautaires permettra aux Nunavummiut aux prises avec des troubles de santé mentale et de toxicomanie de recevoir les meilleurs soins et traitements possibles, grâce à des pratiques fondées sur des données probantes.

L'élaboration de ces lignes directrices pour le Nunavut a connu d'importantes avancées en 2014-2015, notamment avec la rédaction des *Community Psychiatric Nursing Practice Guidelines: Creating Cultures of Safety and Quality Care* (lignes directrices des pratiques pour les infirmières psychiatriques communautaires : créer une culture de soins sécuritaires et de qualité). Ce document servira de cadre de référence pour l'élaboration du *CPN Practice Guideline* (guide sur les lignes directrices des pratiques pour les infirmières psychiatriques communautaires). L'objectif principal de cette activité est de terminer la rédaction de ce guide d'ici le 30 mars 2016.

En 2014-2015, des travaux préparatoires ont été réalisés en vue de créer et de déployer une formation scolaire générale en santé mentale et en toxicomanie à l'intention des enfants et des jeunes. Ce projet est un élément central de la **gamme de services et de ressources de soutien en santé mentale et en toxicomanie**. Les ministères de l'Éducation et de la Santé ont formé une équipe de direction à qui ils ont confié le mandat d'élaborer le cadre de cette formation. Avec le soutien de Nunavut Tunngavik Inc. (NTI), l'équipe a veillé à y incorporer les valeurs sociétales inuit. La rédaction du document *School-Based Mental Health and Wellness Framework for Nunavut – 2015* (cadre de formation scolaire pour la santé mentale et le mieux-être au Nunavut – 2015) est maintenant terminée; il servira de référence pour la planification et la mise en œuvre de la formation. Trois autres programmes en milieu scolaire ont été élaborés – le programme de mentorat, le programme d'études sur les habiletés de vie et le programme d'études comprenant des apprentissages sociaux et affectifs – et seront déployés en 2015-2016.

Le projet de **gestion et d'utilisation des services hors territoire** a fait d'importantes avancées en 2014-2015. La première étape fut de créer le bureau de gestion des services hors territoire et d'embaucher un coordonnateur de traitement en établissement. Il a fallu ensuite élaborer et mettre en œuvre des procédures de consultation clinique et de placement en établissement pour tous les clients devant quitter le territoire pour recevoir des traitements, et créer une base de données pour tous les clients aiguillés hors territoire en vue d'assurer leur suivi et leur retour au Nunavut après leur traitement. Par ailleurs, un répertoire et une carte des ressources hors territoire ont aussi été créés pour offrir aux clients le meilleur service possible en fonction de leurs besoins. En 2015-2016, les procédures et les politiques en place seront améliorées et élargies.

Le **perfectionnement professionnel** est une pierre angulaire de l'amélioration de la viabilité du système d'intervention en santé mentale et en toxicomanie. Il se fonde sur les plans du ministère de la Santé visant à former une solide équipe interdisciplinaire locale dirigée par un coordonnateur et infirmier psychiatrique qui agira comme mentor, consultant et superviseur clinique. La création d'un système de perfectionnement par échelons permettra aux employés n'ayant suivi aucune formation sur les troubles de santé mentale et de toxicomanie d'intégrer des postes au premier échelon. La formation continue favorisera la constitution d'une solide main-d'œuvre en santé mentale et en toxicomanie dans le territoire, laquelle veillera à inclure leurs valeurs sociétales inuit dans les modèles de traitement fondés sur des données probantes.

L'une des plus grandes réalisations sur le plan du perfectionnement est la formation et l'encadrement de 20 infirmières psychiatriques, qui ont suivi la formation culturelle en ligne « Inuit Story Bones ». Cette formation vise à introduire le personnel aux valeurs sociétales et aux traditions inuit pour l'aider à offrir des soins qui tiennent compte des particularités culturelles.

Le Nunavut est en voie d'atteindre les objectifs du projet du FIST. Cela permettra de faire évoluer le mandat de la Division de la santé mentale et de la toxicomanie, comme il est décrit dans le plan d'activités du Ministère. Par ailleurs, le renforcement des capacités de prestation des services est un engagement clé conforme à la stratégie de prévention du suicide, au « Plan Makimaniq » (stratégie de réduction de la pauvreté du Nunavut), et au mandat du gouvernement du Nunavut, décrit dans le document « Sivumut Abluqta – Aller de l'avant ensemble ».

Financement reçu

Le gouvernement du Nunavut a reçu du FIST 1 019 000,00 \$ en 2014-2015 pour des projets de renforcement des capacités de prestation des services en santé mentale. L'entente est entrée en vigueur le 3 novembre 2014, et les fonds ont été reçus en janvier 2015. Comme les fonds pour la première année ont été versés vers la fin de l'exercice financier de 2014-2015, de nombreux projets ont commencé tardivement. Les bases ont toutefois été jetées, et les sous-projets de chacune des activités

seront déployés à partir du 1^{er} avril 2015. Par conséquent, les fonds n'ont pas tous été dépensés dans la première année. Un montant de 749 880 \$ a été reporté à l'exercice de 2015-2016, amenant le budget total pour la deuxième année à 1 700 650 \$.

**Rapport d'étape du Fonds d'investissement-santé pour les territoires
Évaluation des projets et activités de 2014-2015 sur le territoire**

Activité	Projet et objectifs	Mesures et progrès	Pertinence et rendement	Mesure du rendement
<p>Équipe de mise en œuvre</p>	<p>Engagement et suggestions des intervenants</p> <p>Objectifs :</p> <p>A) Créer un poste de coordonnateur intersectoriel de planification au sein de la Division de la santé mentale et de la toxicomanie dont le rôle sera de susciter et de maintenir l'engagement des intervenants en tissant des liens avec les ministères et les organismes non gouvernementaux.</p> <p>B) Utiliser l'avis des intervenants pour orienter le projet.</p>	<p>–Embauche d'un coordonnateur intersectoriel de planification pour soutenir l'engagement communautaire et tisser des liens importants avec les intervenants des ministères et des organismes non gouvernementaux pour les projets entrepris par le bureau territorial en santé mentale et en toxicomanie du Nunavut.</p> <p>–Participation du coordonnateur intersectoriel de planification au comité directeur sur la <i>Loi sur la santé mentale</i>, à l'équipe chargée des consultations sur la <i>Loi sur la santé mentale</i>, ainsi qu'aux groupes de travail suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ projet de justice Ikajuqtigiingiq du Nunavut; ▪ Protocole d'échange d'information entre organismes; ▪ Comité de mise en œuvre de la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut. 	<p>Le coordonnateur intersectoriel de planification joue un rôle de premier plan dans le renforcement de l'approche du ministère de la Santé en matière de santé mentale en permettant aux Nunavummiut de donner leur opinion sur les projets et programmes en santé mentale et en toxicomanie. Par ailleurs, il veille à y intégrer les valeurs sociétales inuit.</p> <p>Les intervenants sont issus des groupes suivants, en fonction des besoins du projet et de leurs intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> – différents ministères du GN, entre autres Services à la famille, Justice et Éducation, ainsi que la Société d'habitation du Nunavut; – le NTI et d'autres organismes inuit; – les collectivités locales; – les organismes civiques et à but non lucratif; – les universités et autres organismes de recherche; – le gouvernement fédéral; – les fondations et autres organismes caritatifs. 	<p>Un plan d'évaluation provisoire a guidé la collecte de données et a entraîné les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> A) La rétroaction qualitative des intervenants démontre un engagement positif. B) La majorité du contenu des procès-verbaux de l'équipe de mise en œuvre, soit 80 %, confirme la prise en compte des suggestions des intervenants.

Activité	Projet et objectifs	Mesures et progrès	Pertinence et rendement	Mesure du rendement
<p>Outils de dépistage et d'évaluation normalisés</p>	<p>Élaboration d'outils de dépistage et d'évaluation pour les professionnels de la santé et les auxiliaires qui œuvrent dans le domaine de la santé mentale et de la toxicomanie.</p> <p>Objectif :</p> <p>Procéder aux préparatifs qui permettront d'utiliser les données pour orienter :</p> <ul style="list-style-type: none"> A) les plans d'intervention; B) la supervision clinique; C) la planification des services. 	<ul style="list-style-type: none"> – Recensement des outils de dépistage et d'évaluation actuellement utilisés par le personnel en santé mentale et en toxicomanie pour détecter la présence d'un trouble. – Choix des outils de dépistage et d'évaluation conformes aux pratiques exemplaires en matière de santé mentale et de toxicomanie. 	<p>Actuellement, les outils de dépistage et d'évaluation varient d'une région à l'autre du Nunavut. Aucune norme générale n'assure l'uniformité et le recours à des pratiques exemplaires.</p> <p>Les outils de dépistage et d'évaluation offrent une approche systématique et fiable à la détection et au diagnostic de troubles de santé mentale. Ils offrent aux cliniciens un langage commun et des paramètres objectifs. Par ailleurs, ils s'inscrivent dans une approche uniforme visant à déceler les troubles et à aider les patients à obtenir des soins de manière efficace.</p> <p>L'atteinte des objectifs et des indicateurs de rendement pour cette activité permettra aux Nunavummiut souffrant de troubles de santé mentale et de toxicomanie de recevoir des soins et des traitements adaptés à leurs besoins.</p>	<p>Un plan d'évaluation provisoire a été élaboré pour guider la collecte des données concernant les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> A) D'ici la troisième année, 80 % des plans d'intervention reflètent l'utilisation de données sur le dépistage et l'évaluation. B) D'ici la troisième année, 80 % des notes de supervision clinique reflètent l'utilisation de données sur les clients et les cliniciens. C) D'ici la troisième année, 80 % des documents de planification des services reflètent l'utilisation d'un système de données agrégées sur les clients et les services.

Activité	Projet et objectifs	Mesures et progrès	Pertinence et rendement	Mesure du rendement
<p>Normes de pratique clinique</p>	<p>Lignes directrices des pratiques des infirmières psychiatriques communautaires</p> <p>Objectif :</p> <p>Élaborer, sous la supervision d'un comité directeur, des normes des pratiques des infirmières psychiatriques communautaires à l'échelle du territoire conformes aux pratiques exemplaires.</p> <p>A) Normalisation des pratiques en matière de plans d'intervention.</p> <p>B) Normalisation des pratiques de gestion des dossiers.</p> <p>C) Normalisation du processus de consignation au dossier en vue de la transition vers les dossiers de cybersanté.</p>	<p>–Création d'un comité directeur doté d'un mandat et d'un code d'éthique.</p> <p>–Réalisation d'une analyse du contexte du rôle des infirmières en santé mentale communautaire et des infirmières psychiatriques par rapport aux politiques et aux procédures en vigueur.</p> <p>–Tenue de consultations auprès du groupe de travail des infirmières psychiatriques autorisées et des infirmières en santé mentale et d'autres consultants pour recueillir leurs commentaires sur les normes des programmes, les politiques et les procédures en vigueur sur le territoire et pour déterminer le contenu à inclure dans le document final pour le Nunavut.</p> <p>–Production de la version définitive du document <i>Community Psychiatric Nursing Practice Guidelines: Creating Cultures of Safety and Quality Care</i>, qui offre un cadre pour l'élaboration du guide s'y référant.</p>	<p>Durant la première année, d'importantes avancées ont été réalisées en vue d'élaborer le guide sur les lignes directrices des pratiques pour les infirmières psychiatriques communautaires et de créer des indicateurs de rendement. Chaque étape mise sur les mesures à prendre pour atteindre cet objectif.</p> <p>Le guide sera terminé d'ici le 31 mars 2016.</p> <p>Actuellement, les normes des pratiques varient d'une région à l'autre du Nunavut. Aucune norme de pratique générale n'est en place pour garantir l'uniformité et le recours à des pratiques exemplaires.</p> <p>La mise en œuvre de lignes directrices des pratiques des infirmières psychiatriques communautaires permettra aux Nunavummiut souffrant de troubles de santé mentale et de toxicomanie de recevoir les meilleurs soins et traitements possibles, selon des pratiques fondées sur des données probantes.</p>	<p>Version définitive du document <i>Community Psychiatric Nursing Practice Guidelines: Creating Cultures of Safety and Quality Care</i>, qui offre un cadre pour l'élaboration du guide s'y référant.</p> <p>Un plan d'évaluation provisoire a été créé pour guider la collecte de données concernant les objectifs suivants :</p> <p>A) D'ici la troisième année, respect des normes relatives aux plans d'intervention dans une proportion de 70 %.</p> <p>B) D'ici la troisième année, respect des normes de gestion des dossiers dans une proportion de 70 %.</p> <p>C) D'ici la troisième année, respect des normes de consignation au dossier dans une proportion de 70 %.</p>

Activité	Projet et objectifs	Mesures et progrès	Pertinence et rendement	Mesure du rendement
<p>Gamme de services et de ressources de soutien en matière de santé mentale et de toxicomanie</p>	<p>Modèle de formation scolaire en santé mentale</p> <p>Objectifs :</p> <p>A) Approbation et planification par les intervenants du modèle de formation scolaire en santé mentale et de sa mise en œuvre – les services sont offerts conformément au plan établi.</p> <p>B) Approbation et planification par les intervenants du modèle de services des soins pour les personnes âgées souffrant de démence – les services sont offerts conformément au plan établi.</p>	<p>–Établissement d’un partenariat entre la Division de la santé mentale et de la toxicomanie du ministère de la Santé et le ministère de l’Éducation en vue de favoriser la bonne santé mentale des enfants et des jeunes du Nunavut.</p> <p>–Création d’une équipe de direction regroupant des personnes clés issues des deux ministères en vue d’établir le cadre d’une formation sur la santé mentale. Ce travail s’est fait avec le soutien de Nunavut Tunngavik Inc., qui a guidé l’équipe de gestion et s’est assuré que le projet continue d’avancer.</p> <p>–Production du document <i>School-Based Mental Health and Wellness Framework for Nunavut – 2015</i>, qui doit servir de point de départ à la mise en œuvre.</p> <p>–Élargissement du programme afin d’y inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le programme de mentorat; ▪ le programme d’études sur les habiletés de vie; ▪ le programme d’études comprenant des apprentissages sociaux et affectifs. 	<p>La moitié de la population du Nunavut a moins de 25 ans. La prévalence d’agression sexuelle, d’exploitation et de suicide est très élevée dans ce groupe. Les écoles sont des partenaires de choix pour offrir de la formation à cette population sur le développement d’habiletés sociales et affectives, et sur la prévention en matière de santé mentale et de toxicomanie. Les écoles peuvent aussi être d’excellentes partenaires pour la détection précoce des enfants et des jeunes à risque et la prestation de programmes.</p> <p>Le ministère de la Santé et le ministère de l’Éducation partagent la même vision de la bonne santé mentale et du bien-être pour les adultes de demain; elle s’inspire de la valeur accordée par les Inuit au principe « travailler ensemble au bien commun ».</p> <p>Les programmes scolaires en matière de santé mentale et de toxicomanie sont essentiels à l’atteinte des objectifs de la Division de la santé mentale et de la toxicomanie pour garantir une gamme efficace de services.</p>	<p>Production de la version finale du document <i>School-Based Mental Health and Wellness Framework for Nunavut – 2015</i>, qui doit servir de point de départ à la planification et à la mise en œuvre. Ce rapport jette les bases pour la mesure de rendement <i>Élaboration et approbation du modèle de services et du plan de mise en œuvre</i>, qui se poursuivra pendant la deuxième année.</p>

Activité	Projet et objectifs	Mesures et progrès	Pertinence et rendement	Mesure du rendement
Gestion et utilisation des services hors territoire	<p>Ouverture d'un bureau centralisé de gestion et d'utilisation des services hors territoire pour évaluer et coordonner les soins et les déplacements des clients à l'extérieur du territoire, et assurer un suivi.</p> <p>Objectifs :</p> <p>A) Centraliser la gestion des services cliniques hors territoire pour assurer un accès et une utilisation efficace.</p> <p>B) Réduire de 50 % le recours aux évacuations médicales d'urgence ou à tout autre type de déplacement en raison de troubles de santé mentale.</p>	<p>– Embauche d'un coordonnateur de traitement en établissement qui procédera à la mise sur pied du bureau de gestion et d'utilisation des services hors territoire et le dotera de politiques et de procédures.</p> <p>– Mise en place d'une procédure pour les consultations cliniques et les placements en établissement pour les clients qui doivent recevoir des traitements à l'extérieur du territoire.</p> <p>– Consignation dans une base de données du nom de tous les clients qui reçoivent des traitements à l'extérieur du territoire en vue d'assurer leur suivi et de coordonner leur retour au Nunavut.</p> <p>– Recensement des ressources hors territoire afin de faciliter la recherche des ressources les mieux adaptés aux besoins des clients.</p>	<p>Le ministère de la Santé n'a pas de système normalisé pour coordonner les traitements en établissement hors territoire des Nunavummiut souffrant de troubles complexes de santé mentale et de toxicomanie. Les décisions sont souvent prises à l'échelle communautaire ou régionale, sans procédure ni collaboration visant à assurer une gestion de dossier efficace et une prestation de services de qualité. À ce jour, les données de référence attestant l'efficacité du système actuel sont rares, voire inexistantes.</p> <p>Malgré leur coût extrêmement élevé, les services hors territoire seront nécessaires jusqu'à ce que le Nunavut se dote d'un système de prestation de services adéquat. En maximisant les soins de façon responsable, efficace et plus économique au moyen de processus et de procédures fondées sur des données probantes, le Nunavut pourra consacrer plus de temps et d'argent à l'établissement d'une main-d'œuvre adéquate.</p>	<p>Un plan d'évaluation provisoire a guidé la collecte de données et a entraîné les résultats suivants :</p> <p>A) Tous les clients sont soumis à un processus normalisé avant de quitter le territoire pour recevoir des traitements pour un trouble de santé mentale ou de toxicomanie.</p> <p>B) D'ici la troisième année, 90 % des dossiers de services hors territoire attestent du respect des procédures pour l'utilisation des services cliniques spécialisés hors territoire.</p> <p>C) D'ici la troisième année, les cas d'évacuation médicale d'urgence en raison de troubles de santé mentale connaissent une diminution de 50 %.</p> <p>D) D'ici la troisième année, les déplacements médicaux en raison de troubles de santé mentale connaissent une diminution de 50 %.</p>

Activité	Projet et objectifs	Mesures et progrès	Pertinence et rendement	Mesure du rendement
Perfectionnement professionnel	<p>Plan de perfectionnement professionnel pour le personnel professionnel et les auxiliaires.</p> <p>Objectifs :</p> <p>A) Mettre en place un plan de perfectionnement personnalisé pour tous les employés œuvrant en santé mentale et en toxicomanie.</p> <p>B) Assurer la participation de tous les membres du personnel à la formation continue en vue de leur perfectionnement.</p> <p>C) Augmenter de 100 % l'embauche de bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut dans les équipes locales de services en santé mentale et en toxicomanie.</p>	<p>– Encadrement de 20 infirmières psychiatriques ayant suivi la formation en ligne « Inuit Story Bones », une introduction aux valeurs sociétales et aux traditions Inuit. www.inuitstorybones.ca</p> <p>– Réalisation d'études en vue de mettre en place un système de perfectionnement par échelons pour les auxiliaires en santé mentale et en toxicomanie.</p>	<p>– Le ministère de la Santé s'engage à offrir un système de services en santé mentale et en toxicomanie efficace et viable pour les Nunavummiut.</p> <p>– Pour ce faire, le Ministère doit d'abord constituer un bassin de professionnels et d'auxiliaires dotés d'outils et d'habiletés leur permettant d'offrir des soins de qualité aux Nunavummiut souffrant de troubles de santé mentale et de toxicomanie; il faut allier les approches fondées sur des données probantes et les traditions inuit.</p> <p>– Il est important que le cheminement professionnel commence par la mise en œuvre d'un système de perfectionnement par échelons pour les auxiliaires sans expérience en santé mentale et en toxicomanie, mais souhaitant travailler dans le domaine. Ils recevront ainsi le soutien et l'encadrement nécessaires à leur réussite.</p> <p>– Les professionnels qui arrivent au Nunavut possèdent diverses expériences dans le domaine. Pour offrir des services qui répondent aux besoins des Nunavummiut, leur plan de perfectionnement doit comprendre une initiation aux valeurs sociétales inuit et de la formation sur les pratiques exemplaires.</p>	<p>Un plan d'évaluation provisoire a guidé la collecte de données et a entraîné les résultats suivants :</p> <p>A) D'ici le 31 mars 2017, les dossiers des RH confirment que 90 % du personnel ont un plan de perfectionnement individualisé.</p> <p>B) D'ici le 31 mars 2017, les dossiers des RH confirment que 90 % du personnel ont participé à une séance de perfectionnement à au moins deux reprises.</p> <p>C) D'ici le 31 mars 2017, les rapports sur la dotation confirment une augmentation de 100 % du nombre de bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut occupant des rôles cliniques dans le système de santé mentale.</p>

**Budget et dépenses de 2014-2015 liés au Fonds d'investissement-santé pour les territoires
Projet de renforcement de la capacité de services en santé mentale du Nunavut**

Activité	Budget total annuel	Dépenses	Écart	Administration (plafond de 15 %/année)		Frais de déplacement (plafond de 10 %/année)		Réalisation (minimum de 70 %/année)		Évaluation (plafond de 5 % du total)	
				Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
Équipe de mise en œuvre	4 000 \$	- \$	4 000 \$	600 \$	- \$	400 \$	- \$	2 800 \$	- \$	200 \$	- \$
Outils de dépistage et d'évaluation normalisés	173 500 \$	1 839 \$	171 661 \$	26 025 \$	- \$	17 350 \$	- \$	121 450 \$	- \$	8 675 \$	1 839 \$
Normes de pratique clinique normalisées	118 500 \$	12 798 \$	105 702 \$	17 775 \$	- \$	11 850 \$	- \$	82 950 \$	11 500 \$	5 925 \$	1 298 \$
Gamme des services et des ressources de soutien en santé mentale	383 000 \$	173 219 \$	209 781 \$	57 450 \$	561 \$	38 300 \$	809 \$	268 100 \$	167 848 \$	19 150 \$	4 002 \$
Gestion et utilisation des services hors territoire	90 000 \$	74 784 \$	15 216 \$	13 500 \$	13 500 \$	9 000 \$	- \$	63 000 \$	60 310 \$	4 500 \$	973 \$
Perfectionnement professionnel	250 000 \$	6 481 \$	243 519 \$	37 500 \$	- \$	25 000 \$	877 \$	175 000 \$	2 900 \$	12 500 \$	2 704 \$
Total	1 019 000 \$	269 120 \$	749 880 \$	152 850 \$	14 061 \$	101 900 \$	1 686 \$	713 300 \$	242 558 \$	50 950 \$	10 815 \$